



MAIRIE

DE
05600 RISOUL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 Mai 2025 à 9h00

Président de séance : M SIMOND Régis

Présents : Mmes et Mrs les Conseillers : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, CARRETTA Thierry ESMIEU Alain, FEUILLASSIER Sylvain, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusés : Mme TUDORET Sabira, Mr LELIEVRE Benoit (pouvoir à QUERE Gérard), Mr RODINI Jean-Louis (pouvoir à BONNAFFOUX Mickaël).

Absents : Mr BRUN Jean Luc.

Secrétaire de séance : VASINA Pauline.

Quorum : 10

Ordre du jour de la séance du 23/05/2025

- | | |
|-------------|--|
| 2025-04-001 | Demande subvention département 05 borne tactile ; |
| 2025-04-002 | Commande pièces pour modification réseau AEP Rua et Villaret ; |
| 2025-04-003 | Alarme école système alarme PPMS ; |
| 2025-04-004 | Framatec pièces détachées ahlmann ; |
| 2025-04-005 | St clem motoculture nettoyeur haute pression ; |
| 2025-04-006 | Confirmation proposition maîtrise d'œuvre à Ad2i Ingénierie ; |
| 2025-04-007 | Confirmation devis serres du rabioux ; |
| 2025-04-008 | Location appartement Mireille Andrieux ; |
| 2025-04-009 | Retrait décision n°2024-12-013 relative à la signature d'une convention mini motoneige ; |
| 2025-04-010 | Dematis - Abonnement profil acheteur de la Commune de Risoul ; |
| 2025-04-011 | Formation vgf 3 CACES R482 ; |
| 2025-04-012 | Confirmation devis plan topo front de neige ; |
| 2025-05-001 | Validation Juzian bernard cimetière ; |
| 2025-05-002 | Mise à disposition salle po Mme Moutte ; |
| 2025-05-003 | Signature Contrat de Bail Station Radioélectrique Cellnex France Infrastructures. |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Décision modificative N°1 du Budget principal ;
- Rapport sur les actions entreprises suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes ;
- Intercommunalité - Rapport de la CLECT d'avril 2025 ;
- Prolongation durée contrat prévoyance MNT ;

- Avenant à la Convention d'Occupation Temporaire du cabinet médical ;
- Appel à manifestation d'intérêt pour le financement, l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques ;
- Fixation du prix de l'eau potable ;
- Remboursements Parking.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Attribution marché à bons de commandes travaux divers de voirie ;
- Acquisition des locaux Résidence ANTARES ;
- Tarifs été remontées mécaniques et luge dévale.

DIVERS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du A avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Séance du 23 Mai 2025

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2020-50 en date du 24 Juillet 2020 modifiée :

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2025-04-001	Demande subvention département 05 borne tactile ;
2025-04-002	Commande pièces pour modification réseau AEP Rua et Villaret ;
2025-04-003	Alarme école système alarme PPMS ;
2025-04-004	Framatec pièces détachées ahlmann ;
2025-04-005	St clem motoculture nettoyeur haute pression ;
2025-04-006	Confirmation proposition maîtrise d'œuvre à Ad2i Ingénierie ;
2025-04-007	Confirmation devis serres du rabioux ;
2025-04-008	Location appartement Mireille Andrieux ;
2025-04-009	Retrait décision n°2024-12-013 relative à la signature d'une convention mini motoneige ;
2025-04-010	Dematis - Abonnement profil acheteur de la Commune de Risoul ;
2025-04-011	Formation vgf 3 CACES R482 ;
2025-04-012	Confirmation devis plan topo front de neige ;
2025-05-001	Validation Juzian bernard cimetièrè ;
2025-05-002	Mise à disposition salle po Mme Moutte ;
2025-05-003	Signature Contrat de Bail Station Radioélectrique Cellnex France Infrastructures.

Délibération n° 2025-032 : Décision modificative n°1 du Budget principal

Cette décision modificative, qui a été **adoptée à l'unanimité**, a eu pour principe d'affecter les recettes supplémentaires non prévues et non connues lors du vote du budget primitif. Ces recettes sont générées par un complément au niveau des dotations d'état ainsi que des impôts locaux, en contrepartie les dépenses budgétaires ont été mise à jour en fonction des éléments connus suite au vote des budgets.

Délibération n° 2025-033 : Rapport sur les actions entreprises suite aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières dispose que l'ordonnateur de la collectivité territoriale doit présenter dans un rapport les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC. La délibération proposée, qui a été **approuvée à l'unanimité** est venue présenter ces actions.

Délibération n° 2025-034 : Approbation du rapport de la CLECT d'avril 2025

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1^{er} avril dernier, pour étudier, notamment, le transfert de charges nettes lié au transfert du stade de football d'Eygliers depuis le 19 septembre 2024. Ce rapport qui a été **approuvé à l'unanimité** n'impact pas les attributions de compensation de la Commune de Risoul.

Délibération n° 2025-035 : modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune de Risoul de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents, il est proposé d'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-036 : Avenant à la Convention d'Occupation Temporaire du cabinet médical

Le conseil municipal a été amené à se prononcer sur la mise en place d'un avenant qui a pour objet de procéder au transfert de titulaire des droits issus de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'occupation temporaire du centre médical communal entre l'occupant initial, le Docteur Caroline NICAISE-BERGERE et l'occupant substitué, le Docteur Lucas SINNIG. **Cette délibération a été adoptée à l'unanimité**

Délibération n° 2025-037 : Appel à manifestation d'intérêt pour le financement, l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques

Les membres du conseil municipal ont été amenés à délibérer afin d'autoriser le Maire à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêts dans le but de consulter les opérateurs en la matière afin de sélectionner le meilleur opérateur apte à déployer et exploiter des infrastructures de recharge de véhicules électrique sur la station de Risoul 1850 en garantissant le meilleur service aux utilisateurs. **Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.**

Délibération n° 2025-038 : Fixation du prix de l'eau potable

Pour pouvoir prétendre à des aides et subventions par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, le prix du m³ doit être supérieur à 1,15 € hors taxe et hors redevance. Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal, **qui l'a accepté à l'unanimité**, de procéder à une augmentation du prix de l'eau à compter du 01/09/2025.

- Abonnement Eau, appartement/logement 90€/par appartement/logement
- Abonnement Eau Chambres d'hôtels 25€/par chambre
- Prix de l'eau au m³ 0,40 €

Délibération n° 2025-039 : Remboursements parking

Plusieurs usagers du parking aérien ont présenté des réclamations et demandent un remboursement. Après vérification il a été proposé de les rembourser, **ce qui a été adopté à l'unanimité**.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

Délibération n° 2025-040 : Attribution marché à bons de commandes travaux divers de voirie

En vue de la réalisation de divers travaux de réfection de voirie en lien avec les inondations de 2023 et suite aux aides récemment accordées dans le cadre de la DSEC/DETR, la commune a lancé le 3 avril 2025 un appel public à concurrence pour un marché à bons de commande d'une durée maximale de 4 ans, un montant minimum de 50 000€ HT et maximum de 2 000 000€ HT. Trois entreprises ont rendu leur offre le 30 avril 2025 : Charles Queyras TP, Colas et la Routière du Midi. L'analyse des offres a placé la Routière du Midi en tête.

Le conseil municipal a attribué à l'unanimité le marché à cette entreprise.

Délibération n° 2025-041 : Acquisition des locaux Résidence ANTARES

Les locaux du Lot n°5 (surface inscrite au RCP de 106.70m²) situés au niveau de l'ensemble immobilier Résidence ANTARES et appartenant à la SCI ANTARES doivent être rétrocédés à la commune de Risoul en vertu d'accords antérieurs. La vente n'avait pas été réitérée compte tenu des procédures collectives en cours contre la SCI ANTARES. Il est indispensable que la Commune devienne propriétaire de ce lot n°5 afin de créer des logements destinés aux saisonniers communaux. Le conseil municipal a dû autoriser Monsieur le Maire à régler le solde des charges de copropriété dues par le cédant et cela jusqu'à la signature de l'acte notarié, de sorte que le prix sera déterminé comme suit : UN Euro symbolique, auquel s'ajoute une charge augmentative qui correspondra au montant des arriérés des charges de copropriété dues par la SCI ANTARES, arrêté à la date de réitération de la vente par acte authentique.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-042 : Tarifs été remontées mécaniques et luge dévale

Le Conseil municipal a été amené à se prononcer sur les tarifs remontées mécaniques et luge de la saison d'été 2025. Les membres du conseil font remarquer qu'un effort sur les prix a été demandé à Risoul labellemontagne et que certaines zones ont été mises en avant pour la pratique estivale du VTT.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

DIVERS

La séance est levée à 09h35.

Le Président,



Régis SIMOND.

Fait à Risoul, le 25 août 2025

La Secrétaire

Pauline VASINA

A handwritten signature in red ink, appearing to be 'PV', written over a horizontal line.